



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.22.029
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL) pour l'aménagement de la cour de
l'école maternelle Emilie Carles
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 2022/01/02**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2022 de la préfecture,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré souhaite procéder à la réfection complète des cours de ses Groupes Scolaires, en déclinant le principe des cours « Oasis ».

Pour l'exercice 2022, la ville d'Ingré a programmé au titre de ses investissements dans les équipements scolaires, la réfection de la cour de l'école maternelle Emilie Carles.

Le présent projet consiste à :

- Aménager la cour de l'école :
 - o Mise en place d'un revêtement drainant aux pieds des arbres existants ;
 - o Fourniture et pose d'une clôture avec un portillon ;
 - o Engazonnement d'espaces ;

- Mettre en place différents équipements :
 - o Préau de 60 m² composé d'une charpente tubulaire métallique recouverte d'une membrane souple en PVC ;
 - o Entourage sécurisé du bac à sable avec du mobilier en matériau recyclé ;
 - o Bancs avec des matériaux recyclés spécialement étudiés pour les enfants.

Ce projet est éligible à la DSIL 2022.

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 19 527,43 € HT.

La demande de subvention porte sur un montant de 15 621 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

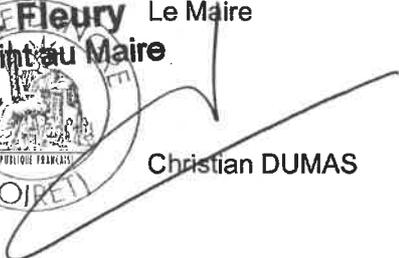
	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Travaux d'aménagement de la cour	19 527,43 €	100 %
Total dépenses :	<u>21 500,00 €</u>	
<u>RESSOURCES :</u>		
DSIL	15 621,00 €	80%
Autofinancement (dont emprunt) :	3 906,43 €	20%
Total des ressources :	19 527,43 €	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le **22 FEV. 2022**

Par déléation
C. Fleury Le Maire
 Adjoint au Maire

 Christian DUMAS

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **22 FEV. 2022**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_029
Date de la décision :	2022-02-22 00:00:00+01
Objet :	demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle Emilie Carles - annule et remplace la décision n° 2022/01/02
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20220222-DC_22_029-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220222-DC_22_029-AR-1-1_0.xml	text/xml	1066
Nom original :		
DC.22.029 - subvention DSIL cour emilie carles 2022.pdf	application/pdf	444169
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220222-DC_22_029-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	444169

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 février 2022 à 08h58min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 février 2022 à 08h58min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 février 2022 à 08h58min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 février 2022 à 08h59min06s	Reçu par le MI le 2022-02-22